



COMMUNE DE MARCLOPT (LOIRE)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 02 juin 2026

L'An deux mil vingt-six le deux juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de M DOITRAND Raphaël, Maire.

Membres présents :

OULION Emmanuel, AGOSTINI Bernadette, GODEL Laurent, PERRET Sandrine, LACHAND Gaëlle, REY Bruno, GAUDIN Valérie, M BAROU Stéphane, M SAUZET Pierre, LAFAY Virginie, CUSSET Nathalie, PONCET Pierre, Mme Karine ROCLE

Absents : PONCET Raphaël a donné procuration à M PONCET P.

Secrétaire de séance : PERRET Sandrine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le procès-verbal de la précédente réunion, adressé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité

2026-32 COMPOSITION CCID

M le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de revenir sur la délibération 2026-20. Les services de l'Etat attendent 24 propositions de noms pour les communes de moins de 2 000 habitants. Lors de la séance du 31 mars, nous nous étions basés sur le fait que la CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires. Et de 6 suppléants

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées. L'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois est supprimée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROPOSE** la liste des contribuables suivant

Commissaires titulaires

- Raphaël DOITRAND
- Bernadette AGOSTINI
- Sandrine PERRET
- Bruno REY
- Nathalie CUSSET
- Karine ROCLE
- Stéphane BAROU
- Laurent GODEL
- Pierre PONCET
- Raphaël PONCET
- Virginie LAFAY
- Gaëlle LACHAND
- Pierre SAUZET

Commissaires suppléants

- Laurent POUILLON
- Lucien THEVENET
- Alain FRECON
- Eliane BOICHON
- Marie-Claude DUCREUX
- Daniel LAVEILLE
- Marie-Caroline DESPI-NASSE
- Catherine EYRAUD
- Bernard BRUN
- Eric HERRGOTT
- Simon TERRASSE
- Frédéric PONTONNIER

2026-33 COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

M le Maire rappelle que lors de la séance du 31/3/2026, les élus ont déjà voté la composition de la C.A.O via ma délibération 2026-24.

Il explique que le fait que dans les membres titulaires, le nom du Maire pose un problème lors du contrôle de légalité, il y a lieu de revenir sur cette délibération

Il expose qu'en application de l'article 22 du code des marchés publics et des articles L.2121-21 et L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, il est créé une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent dans chaque collectivité territoriale.

La Commission d'appel d'offres de la Commune est composée du Maire, président de la commission et de 3 membres l'assemblée délibérante désignés par celle-ci à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est proposé d'élire une commission d'appel d'offres permanente, compétente pour l'ensemble des marchés publics et accords- cadres que la Commune de MARCLOPT pourrait conclure durant le mandat actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la création de la commission d'appel d'offres permanente désignée pour la durée du mandat.

- **DESIGNE :**

MEMBRES TITULAIRES : Emmanuel OULION, Valerie GAUDIN, Sandrine PERRET

MEMBRES SUPPLEANTS : REY Bruno, SAUZET Pierre, LAFAY Virginie

- **DIT** que cette délibération annule et remplace la 2026-26

2026-34 CONVENTION DE FAUCARDAGE AVEC LA COMMUNE DE ST LAURENT LA CONCHE

La commune de St Laurent la Conche a demandé à la commune de Marclopt, s'il était possible de faire une prestation de faucardage.

Il y a lieu de prendre une convention pour régler les détails.

La convention a été envoyée aux élus en même temps que la convention.

M le Maire demande l'accord aux élus pour signer la convention de faucardage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention

- **DIT** que cette convention pourra être renouvelée et être modifiée par avenant.

2026-35 PROPOSITION D'HONORAIRE AMENAGEMENT RUE MARCUS CLAUDIUS ET SECURISATION DE L'ENTREE DE LA MAIRIE

M le Maire explique qu'il a demandé au Cabinet d'étude « réalité » (bureau d'étude qui actuellement suit les travaux de la rue Marcus Claudius) de nous faire une proposition honoraire pour l'aménagement de la rue Marcus Claudius et la sécurisation de l'entrée de la mairie

Ces futurs aménagements seraient une suite aux travaux actuels.

Les honoraires s'élèvent à : 6 000€ HT pour les deux dossiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

- **AUTORISE** M Le Maire à signer la proposition financière

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget

2 abstentions

2026-36 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C

VU les statuts de la Communauté de communes de Forez-Est

VU le procès-verbal de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires en date du

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créé par le Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal étant invité à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est proposé au conseil municipal de désigner comme membres titulaires et suppléants à la CLECT les candidats suivants :

Titulaire Mme AGOSTINI Bernadette

Suppléant : M GODEL Laurent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les conseillers municipaux suivants pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Forez-Est
Mme AGOSTINI Bernadette en qualité de membre titulaire
M GODEL Laurent en qualité de membre suppléant

2026-37 COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CONVENTION DE TRANSFERT

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.5211-5, L.5211-17 et L.1321-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2025 du préfet de département de la Loire portant extension des compétences de la Communauté de Communes Forez-Est (CC Forez-Est) et approuvant ses statuts modifiés ;

Vu par ailleurs la délibération du 2026-01 du 10/02/2026 approuvant le compte financier unique (CFU) du budget annexe Assainissement Collectif de la commune,

Considérant que la CC Forez-Est exerce conformément à ses statuts la compétence « Assainissement Collectif » à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que la commune de Marclopt est propriétaire des ouvrages nécessaires au fonctionnement du service public d'assainissement collectif

Considérant que le transfert de cette compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la CC Forez-Est des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour son exercice, et la substitution de cette dernière dans les droits et obligations de la commune,

Vu le projet de convention ci-annexé, établi pour régir les conséquences patrimoniales de ce transfert de compétences,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : :

- **APPROUVE** la convention de transfert à intervenir entre la commune et la CC-Forez pour déterminer les modalités matérielles, financières et patrimoniales du transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à cette dernière.
- **AUTORISE** M. le maire à signer cette convention.

QUESTIONS/ INFORMATIONS DIVERSES

- Les animateurs des commissions font un point sur les réunions de travail qui ont commencé :
 - Commission finances : Mme Agostini relate la réunion avec le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL). La santé financière de la commune est très bonne, nous avons une bonne Capacité d'Auto-Financement, ce qui va nous permettre d'emprunter, jusqu'à 450 000€ sur l'ensemble du mandat, pour financer des travaux. La commune compte 578 habitants et 276 foyers fiscaux.
 - Commission communication : M Godel explique que la commission a repéré 4 outils utilisés par la commune pour sa communication : l'info Marclopt, Illiwap, l'affichage et le site internet. Concernant ce dernier la commission va travailler dessus pour le rendre plus attractif. Pour l'affichage, une modulation est prévue avec un tableau supplémentaire pour ne pas mélanger les informations
 - Commission aménagement des espaces : M Rey précise qu'une présentation sera faite lors d'un prochain conseil
 - Commission vie associative : M Barou informe qu'une réunion est prévue avec les associations lundi 08 juin afin de connaître leurs attentes.
 - Commission urbanisme : M Doitrand fait un point sur l'aménagement de la mairie. Les architectes sont consultés, le retour des plis par le SIEL est prévu le 16 juin
Concernant l'aménagement du centre Bourg, la commission a fait venir le cabinet AMO Territoires. Ce dernier fait une présentation de tout ce qui s'est fait lors du dernier mandat. A ce jour, la compétence urbanisme appartient à la C.C.F.E ainsi il faut prendre rendez-vous avec l'intercommunalité afin de voir s'il donne leur accord pour une modification simplifiée du PLU. Il faut compter environ 1 an de procédure. En parallèle un bailleur social est intéressé par deux terrains afin de commencer l'opération. A ce jour rien n'est définit. Il faut d'abord passer par la modification du Plu.
- M Doitrand fait le point sur le « dossier Badoit ». Tous les travaux doivent être terminés pour fin 2027. Le tracé est connu, l'eau récoltée sur la commune sera acheminée jusqu'à st André. L'entreprise doit faire une enquête parcellaire et des réunions. M le Maire enverra aux élus du conseil, le dernier compte rendu.
- Mme Rocle fait remonter des plaintes des riverains concernant les aboiements. Un rappel sera fait l'info Marclopt, et M le Maire ira voir les propriétaires des nuisances.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h04
Prochaine réunion le 17 juillet 2026 à 18h00**

	Signature
Raphaël DOITRAND, Maire	
PERRET Sandrine, secrétaire de séance	